

LUNDI 11 JUILLET 2022

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 19h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants: Mme Alexandra Champagne, Mme Cynthia St-Pierre, M. Éric Bergeron, M. Frédéric Champagne et M. Jean-François Boivin ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière. Mme Sonia Patterson, adjointe administrative assiste également à la séance régulière.

Le conseiller Jean-Philippe Bouffard est absent.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8528-0722

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants : 22.1 *Démission au poste d'inspecteur municipal*, 22.2 *Nominations par intérim au poste d'inspecteur municipal*, et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 13 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8529-0722

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyée par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2022 tels que déposés au montant total de 204 924.51 \$.

8530-0722

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8531-0722

ADOPTÉE

Refus - Demande de dérogation mineure au 236, 6^e rang.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Bertrand Raymond dont le commerce Signal-Ray est situé au 236, 6^e rang;

8532-0722

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite implanter un conteneur maritime d'une dimension de 40 pieds de long par 8 pieds de large, pour des fins d'entreposage de l'entreprise Signal-Ray, alors que l'article 8.3 du *Règlement de zonage* interdit d'utiliser un conteneur dans le but d'y entreposer des objets ou du matériel;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est situé dans le noyau urbain de la municipalité en zone commerciale;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la demande causerait un précédent sérieux pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris acte de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu de refuser la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble 236, 6^e rang, visant à permettre l'implantation d'un conteneur maritime, puisque l'entreprise du propriétaire n'est pas limitée dans son expansion, car la réglementation lui permet de construire des bâtiments conventionnels pour l'entreposage.

ADOPTÉE

Refinancement d'emprunt – Réalisation complète de l'objet à coût moindre.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a entièrement réalisé l'objet du règlement no 158-0417 à un coût moindre que celui prévu initialement;

8533-0722

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 192 312 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 32 688\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 158-0417 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne résolu :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 158-0417 soit réduit de 225 000\$ à 192 312 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Création d'une entente intermunicipale relatif au Service d'animation.

CONSIDÉRANT que les enfants de Saint-Louis de Blandford vont à l'école primaire de la Croisée située à Saint-Rosaire

8534-0722

CONSIDÉRANT qu'aucun service de garde n'est offert par l'école et par le Centre de services scolaires des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis de Blandford et la Municipalité de Saint-Rosaire peuvent, ensemble, combler ce manque par la mise en commun d'un service municipal d'animation en dehors des heures de classe;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis de Blandford et la Municipalité de Saint-Rosaire désirent se prévaloir d'une

entente intermunicipale pour démarrer un service commun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, et **RÉSOLU** que le maire, Monsieur Harold Poisson et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Roberge soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – mise en commun d'un service municipal d'animation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

8535-0722

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Rosaire et de Saint-Louis de Blandford désirent présenter un projet de mise en commun d'un service d'animation en dehors des heures de classes, dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Rosaire s'engage à participer au projet de Mise en commun d'un service municipal d'animation et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralisé;
- Le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

Mise à niveau du salarié # 02-0007 et ajustement des vacances de la directrice générale.

Il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le salaire de l'employée #02-0007 soit ajusté aux nouvelles responsabilités de celle-ci et qu'une quatrième semaine de vacances soit accordée à la directrice générale et greffière-trésorière.

8536-0722

ADOPTÉE

Soumission pour réparations manuelles d'asphalte.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Pavage Veilleux Asphalte pour des réparations manuelles d'asphalte dans le 6^e rang, pour un montant de 10 050 \$ plus les taxes applicables.

8537-0722

ADOPTÉE

Autorisation d'appel d'offres pour travaux de pavage.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne, et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à présenter un appel d'offre sur SEAO et demander diverses soumissions pour l'exécution des travaux de pavage.

8538-0722

ADOPTÉE

Autorisation de travaux de remplacement de pont sur le 4^e rang.

CONSIDÉRANT qu'un pont situé à la limite de Daveluyville et Saint-Rosaire est désuet et doit être remplacé;

8539-0722

CONSIDÉRANT que le pont appartient aux deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron, et résolu que le Conseil autorise et s'engage à défrayer la moitié des coûts reliés aux travaux de remplacement du pont sur le 4^e rang.

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans le cours d'eau Pépin, branche 9.

CONSIDÉRANT que Ferme Huppin a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»;

8540-0722

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche 9, du cours d'eau Pépin afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

CONSIDÉRANT que le budget 2022 est déjà utilisé, cette demande d'entretien sera reportée en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 9, du cours d'eau Pépin en 2023;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués à Saint-Rosaire, seront entièrement assumés par le budget général de 2023 de la Municipalité.

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans le cours d'eau Macartouche branche Nord et branche Sud.

CONSIDÉRANT que Ferme Fréro SENC a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»;

8541-0722

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche Nord et de la branche Sud du cours d'eau Macartouche afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

CONSIDÉRANT que le budget 2022 est déjà utilisé, cette demande d'entretien sera reportée en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que :

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour les branches Nord et Sud, du cours d'eau Macartouche en 2023;
QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués à Saint-Rosaire, seront entièrement assumés par le budget général de 2023 de la Municipalité.
ADOPTÉE

Offre de services pour agrandissement du CPE– ajout de 13 places.

CONSIDÉRANT que s'il y a réponse affirmative du ministère des familles pour l'ajout de 13 places subventionnées dans le CPE la Petite école de Saint-Rosaire, la municipalité doit être prête afin de réaliser les travaux d'agrandissement dans le délai prescrit par le gouvernement;

8542-0722

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter les délais nous devons réserver un architecte dès maintenant;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Doucet et Turcotte architectes Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu :

QUE Mme Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à retenir les services de la firme Doucet et Turcotte architectes Inc. dans l'éventualité d'une réponse affirmative et l'octroi de 13 nouvelles places dans les locaux du CPE de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Autorisation d'une formation en inspection municipale.

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a annoncé qu'il quitterait ses fonctions;

8543-0722

CONSIDÉRANT que notre adjointe administrative Sonia Patterson a mentionné son intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à engager au besoin la firme Urbinspec qui offre un service de mentorat et de formation pour inspecteur municipal.

ADOPTÉE

Adhésion à l'organisme Nature-Avenir.

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Municipalité face à la conservation et la protection du milieu naturel de la tourbière de Saint-Rosaire;

8544-0722

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire adhère à l'organisme Nature-Avenir au coût de 50 \$.

ADOPTÉE

Hausse du prix des carburants – Demande de soutien au gouvernement du Québec.

ATTENDU que les coûts de l'énergie, et notamment le coût des produits pétroliers, n'ont cessés d'augmenter au cours de la dernière année;

8545-0722

ATTENDU que la volatilité élevée et les hausses fréquentes des prix des produits pétroliers ont un impact important sur l'ensemble des activités courantes des municipalités, en contribuant à l'augmentation de leurs dépenses dans un contexte où les sources de revenus plafonnent, forçant les municipalités à

revoir leurs priorités budgétaires et fragilisant le maintien des services à la population;

ATTENDU que la hausse des prix des produits pétroliers impacte négativement la capacité des municipalités de réaliser des projets d'infrastructures, affectant à long terme la pérennisation des biens publics dont elles sont les gardiennes;

ATTENDU que la hausse des prix des produits pétroliers se traduit aussi par une amplification des conséquences de l'inflation sur les salariés des municipalités, ayant pour effet de forcer à moyen terme un réajustement à la hausse des salaires;

ATTENDU que seul le gouvernement québécois a les moyens nécessaires pour aider le monde municipal à relever le défi que constitue la décarbonisation de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyée par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu:

QUE la municipalité de Saint-Rosaire demande au gouvernement québécois de prendre des moyens concrets afin d'accompagner le monde municipal face au défi que constitue la décarbonisation de ses activités, et de l'assister financièrement dans l'élaboration et la mise en place effective d'une transition énergétique.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'assemblée générale annuelle (AGA).

ADOPTÉE

Programme d'aide à la voirie locale – Octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu de transmettre nos remerciements au député d'Arthabaska M. Éric Lefebvre et au ministre des Transports M. François Bonnardel pour l'octroi de 24,290\$ servant à l'amélioration de notre réseau routier municipal.

8546-0722

ADOPTÉE

Acceptation - Démission au poste d'inspecteur municipal.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a reçu la lettre de démission de la part de M. Bryan McNeil au poste d'inspecteur municipal, effective à compter du 11 juillet 2022;

8547-0722

ATTENDU qu'il souhaite conserver ses tâches reliées aux travaux de voirie et d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le conseil municipal accepte la démission de M. Bryan McNeil au poste d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

Nominations par intérim au poste d'inspecteur municipal.

CONSIDÉRANT le poste vacant d'inspecteur municipal;

8548-0722

CONSIDÉRANT l'intérêt de deux employés pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant de créer une polyvalence et un travail d'équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin et appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu de nommer par intérim Mme Sonia Patterson et M. Marc Lavigne au poste d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la
conseillère Alexandra Champagne à 19h36.

8549-0722

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et greffière-trésorière